



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

FC/pk

P.V. FI 53
P.V. CEB 22

Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 23 juillet 2015

Ordre du jour :

Evolution de la situation budgétaire

*

Présents : M. Lex Delles remplaçant M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Gusty Graas remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, Mme Josée Lorsché remplaçant Mme Viviane Loschetter, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Eugène Berger, M. André Bauler remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Roger Negri, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Pierre Frisch, M. Etienne Reuter, M. Luc Schmit, du Ministère des Finances
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des finances
M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Guy Arendt, Mme Joëlle Elvinger, M. Henri Kox, Mme Viviane Loschetter, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Frank Arndt, Mme Anne Brasseur, Mme Joëlle Elvinger, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission des Finances et du Budget
Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Evolution de la situation budgétaire

Sur base des tableaux joints en annexe, M. le Ministre des Finances présente l'évolution de la situation budgétaire, à commencer par la situation des recettes courantes au 30 juin 2015.

Administration des contributions directes

M. le Ministre note au niveau des recettes provenant de l'impôt sur les traitements et salaires une baisse prévisionnelle de quelque 80 millions d'euros. La somme s'explique en effectuant une extrapolation par rapport aux recettes des années précédentes. S'il est vrai que le nombre d'emplois augmente, les rémunérations moyennes par emploi sont en baisse. Les recettes au niveau de l'impôt sur les traitements et salaires en pâtissent. De même, les sommes versées comme parties variables des salaires (commissions, primes, pourcentages) sont en baisse.

Au niveau de l'impôt sur les collectivités, M. le Ministre note une hausse de quelque 5,3% au cours des six premiers mois de l'année, alors que les retenues à l'assiette enregistrent une baisse de 6,7%. Le Gouvernement espère que cette chute sera amortie avant la fin de l'année.

Le poste «retenue sur les revenus de la fortune» a enregistré une hausse de 55%, soit quelque 75 millions d'euros. Elle serait due à des phénomènes conjoncturels (encaissements concernant plusieurs années).

L'impôt sur les revenus de capitaux enregistre une plus-value de quelque 18 millions d'euros.

85,8 millions d'euros de plus par rapport à la même période en 2014 (+23,2%). L'industrie des fonds d'investissement connaît un véritable boom, elle qui vient de voir ses avoirs sous gestion passer de 3.000 milliards d'euros en novembre 2014 à 3.500 milliards d'euros sept mois plus tard.

Les recettes enregistrées pour le poste «retenue sur les revenus d'épargne (non-résidents)» montrent que les prévisions seront impossibles à atteindre. Le Luxembourg se trouve dorénavant dans une phase transitoire vers l'échange automatique.

Il faudra attendre la fin de l'année avant de se prononcer définitivement sur les recettes concernant l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire, vu un certain décalage au niveau du paiement de cet impôt.

Quant aux contributions directes en général, M. le Ministre estime que la baisse évaluée à quelque 80 millions d'euros pourrait être amortie par des recettes plus élevées au niveau de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur les revenus des capitaux. Les prévisions se confirmeraient donc.

Enregistrement et Domaines:

M. le Ministre note une baisse des recettes de la TVA. Elle s'explique en partie par la chute des recettes en provenance du commerce électronique. La diminution devrait être actuellement de quelque 212 millions d'euros. En fin d'année, il faut s'attendre à une moins-value de 550 millions d'euros, dont une partie seulement sera compensée par la hausse de la TVA (+ 250 millions). Il faut encore noter un effet de décalage des résultats de 2014 vers 2015.

Les droits d'enregistrement enregistrent une hausse de 3,2%, alors que la taxe d'abonnement enregistre même une plus-value de 23,2%. Pour ce dernier poste, la tendance générale semble être à la hausse. La Bourse est à la hausse suite notamment à l'arrivée de capital frais. M. le Ministre estime néanmoins qu'il faut rester prudent face à de tels phénomènes.

Les prévisions au niveau de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines semblent se confirmer. Les représentants gouvernementaux sont confiants que les activités accrues au niveau des ventes de logements à la fin de l'année 2014 n'auront qu'un impact limité sur les recettes de 2015.

Au niveau des Douanes et Accises, le Gouvernement enregistre une baisse substantielle des recettes d'accises sur les carburants. Alors qu'au 1^{er} semestre 2014, les accises avaient encore rapporté 685,3 millions d'euros (sur toute l'année 2014, en fait 1.391,1 millions d'euros) aux caisses de l'Etat luxembourgeois, elles sont en forte diminution à la même période en 2015. L'Etat a encaissé 588,6 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2015, ce qui représente une moins-value de 96,7 millions d'euros. La vente de carburants a chuté de -6,5% pour le gasoil routier et de -7% pour l'essence. Cette chute ne va pas sans surprendre et est sujet à des analyses plus détaillées. Si la tendance allait s'affirmer, il faudrait revoir certaines projections, dont notamment aussi les dépenses en matière de quotas CO₂.

M. le Ministre met en cause la diminution de l'écart entre les prix demandés aux pompes luxembourgeoises et à l'étranger. Selon le pays où l'on réside, il n'est donc plus toujours rentable de se déplacer pour faire le plein. Ce recul assez prononcé n'est pas sans étonner le Ministre, surtout à l'aune d'une conjoncture économique plus favorable en 2015. Comme explications, le ministre des Finances a également avancé les embouteillages, le phénomène du car-sharing ainsi que le moindre coût des transports publics.

Les ventes de tabac sont aussi en net recul (les droits d'accises sur le tabac ont rapporté 11,5 millions d'euros de moins au 1^{er} semestre 2015 par rapport à la même période en 2014). On peut expliquer la diminution des ventes de cigarettes par une hausse de la TVA qui s'y applique depuis le 1^{er} janvier 2015.

Pour toute l'année 2015 et par rapport à la recette budgétisée au poste des accises, il faudra donc s'attendre à une perte substantielle de l'ordre de 90-100 millions d'euros.

M. Gramegna s'est dit globalement satisfait de l'évolution des recettes au 30 juin de cette année. Toutes les recettes sont en ligne avec le budget établi pour 2015. D'une manière globale, l'Etat a encaissé environ 50% des recettes. M. le Ministre croit que les estimations se confirmeront pour l'Administration des Contributions directes et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, mais que les Douanes enregistreront une perte de quelque -100 millions d'euros. M. le Ministre précise qu'il faudra continuer à suivre de près l'évolution de RTS, ainsi que l'évolution de la TVA et les facteurs externes qui influencent les recettes au niveau des Douanes et Accises.

Le tableau de l'évolution des recettes et dépenses au 30 juin 2015 montre un solde de -192,8 millions d'euros, dépassant le soldé négatif de 2014 (qui se chiffrait à 167,5 millions d'euros), mais nettement inférieur au solde négatif de 2013 (-594,8 millions d'euros). En

matière de taxe sur la valeur ajoutée, les dégâts causés par la diminution des recettes en provenance du commerce électronique (550 millions d'euros pour toute l'année 2015) devraient être partiellement compensés par les hausses de TVA sur certains produits, s'appliquant depuis le début de l'année.

Le tableau 3 montre la ventilation des dépenses. La consommation intermédiaire enregistre une hausse notable de 9,2% (par rapport à 11% prévus au budget) due notamment à la situation positive dans les établissements publics et les établissements à gestion séparée, alors qu'elle est de 2,6% pour l'administration publique en général.

La formation de capital a progressé de 15,7%, confirmant la volonté du Gouvernement d'investir. Le poste concernant la rémunération des salariés a augmenté de 5,3% suite à l'accord salarial dans la fonction publique. Suite à une question concernant l'effet de cet accord sur les sommes encaissées au niveau de l'impôt sur les traitements, M. le Ministre explique que l'impact devrait être minimal au vu des traitements de début de carrière moins élevés.

Le tableau 4 montre la situation budgétaire selon le système national. Il a été ajusté au niveau de l'alimentation des fonds. Les résultats se rapprochent de la présentation selon le système SEC95.

Suite à une question concernant la Trésorerie, M. le Ministre confirme qu'il n'y a rien de spécial à noter à ce niveau. L'Etat n'avait pas besoin d'émettre un emprunt. Le Gouvernement a néanmoins placé un premier sukuk sur 200 millions d'euros. Il s'agissait de placer le premier sukuk souverain d'un pays de la zone euro, et non pas d'une nécessité. Quant à l'évolution de la trésorerie, il faudra attendre le début de l'année 2016 pour savoir si un emprunt public s'avère nécessaire.

Une autre question concerne les prévisions du STATEC sur l'évolution du PIB, M. le Ministre se montre sceptique. Les chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques sont en effet très optimistes estimant la hausse du PIB en volume pour l'année 2014 à +5,6%. Au 1^{er} trimestre 2015, le STATEC a évalué la hausse à 4.9% sur un an. M. le Ministre donne à considérer que ces chiffres ne se sont pas (encore) matérialisés au niveau des recettes. Même dans l'éventualité d'un décalage temporel, il ne faut pas perdre de vue que l'économie luxembourgeoise est très orientée à l'exportation. M. le Ministre préfère ne pas tomber dans l'optimisme. Un représentant de l'administration des contributions rappelle que les avances et les recettes fiscales se rapprochent de plus en plus.

* * *

ANNEXES:

- **Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 juin 2015**
- **Administration centrale: Evolution des recettes et dépenses au 30 juin 2015**
- **Administration centrale: Evolution des recettes et dépenses**
- **Exécution du budget de l'Etat au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat à la fin du 1^{er} semestre 2015.**

Luxembourg, le 14 septembre 2015

La secrétaire,
Francine Cocard

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Eugène Berger

La Présidente de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 JUIN 2015

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.06				Compte prov.		Budget		Recettes en % du budget voté				Variation 14/15	
	2015	2014	2013	2012	2014	2013	2014	2013	2015	2014	2013	2012	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	3 394,7	3 143,8	2 893,8	2 893,8	6 300,1	5 963,1	6 251,3	5 975,4	49,5	49,9	48,5	48,5	250,9	8,0
1. Collectivités [1]	772,2	733,2	680,4	680,4	1 520,0	1 560,0	1 475,5	1 486,5	48,5	48,2	43,6	43,6	39,0	5,3
2. Assiette [1]	348,8	326,8	310,6	310,6	700,0	690,0	663,5	655,9	47,1	46,7	45,0	45,0	22,0	6,7
3. Salaires et traitements	1 647,0	1 547,1	1 390,4	1 390,4	3 005,0	2 660,0	3 012,6	2 772,3	49,5	51,5	52,3	52,3	99,9	6,5
4. Impôt de solidarité	163,6	153,5	140,8	140,8	401,9	377,3	386,3	378,6	37,5	38,2	37,3	37,3	10,1	6,6
5. Revenus de capitaux	166,2	148,0	112,9	112,9	240,0	232,8	232,8	232,8	69,3	61,7	49,1	49,1	18,2	12,3
6. Fortune [2]	205,8	132,0	144,0	144,0	275,0	275,0	274,0	269,4	72,2	48,0	52,4	52,4	73,8	55,9
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	13,9	18,1	24,8	24,8	30,0	35,0	26,6	33,4	55,8	60,3	70,7	70,7	-4,1	-22,9
8. Contribution de crise [7]	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	1,7	3,8	#DIV/0!	#DIV/0!	76,3	76,3	49,4	0,0
9. Impôt d'équilibre budgétaire temporaire [3]	23,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,9	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	23,9	#DIV/0!
10. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	24,3	40,5	48,2	48,2	45,0	40,4	46,9	60,8	90,1	92,4	92,4	92,4	-16,2	-40,0
11. Jeux de casino (recettes brutes)	7,8	7,6	8,3	8,3	22,0	22,0	18,9	20,7	31,2	34,5	37,9	37,9	0,2	2,5
12. Contributions directes - autres	20,3	36,1	33,0	33,0	60,3	59,0	86,1	65,2	30,1	60,0	55,9	55,9	-15,9	-43,9
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	257,4	275,8	255,5	255,5	530,0	580,0	584,2	557,1	45,9	52,0	44,1	44,1	-18,4	-6,7
II. Douanes & accises	588,6	685,3	673,4	673,4	1 391,1	1 384,1	1 437,5	1 286,7	42,9	49,3	49,4	49,4	-96,7	-14,1
12. Recettes UEEL brutes	414,8	493,2	485,0	485,0	1 003,0	1 044,9	1 044,9	999,4	41,2	49,2	47,5	47,5	-78,4	-15,9
Versements nets à la Belgique effectués	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	80,6	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	...	...
Versements nets à la Belgique à effectuer	0,0	0,0	0,0	0,0	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	...	...
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	414,8	493,2	485,0	485,0	1 013,0	1 044,9	1 044,9	918,8	42,0	48,7	50,3	50,3	-78,4	-15,9
13. Droits d'accises sur huiles minérales	87,7	93,9	95,9	95,9	200,0	225,0	192,6	199,2	43,9	47,0	42,6	42,6	-6,2	-6,6
14. Droits d'accises sur cigarettes	36,32	47,9	41,6	41,6	88,0	85,0	107,2	85,0	39,5	54,4	48,9	48,9	-11,5	-24,1
15. Taxe sur les véhicules automobiles (brute)	37,3	37,7	37,6	37,6	67,0	70,0	68,2	67,9	58,2	56,2	53,7	53,7	-0,4	-1,1
16. Douanes & accises - autres	12,6	12,6	13,3	13,3	23,1	18,8	24,6	24,8	44,9	54,7	70,8	70,8	-0,1	-0,4
III. Enregistrement & domaines	2 386,7	2 322,7	2 211,6	2 211,6	4 791,6	4 169,1	4 804,2	4 488,0	53,1	48,5	53,0	53,0	64,0	2,8
17. Droits d'enregistrement	105,16	101,9	75,2	75,2	163,5	158,0	207,9	155,7	60,6	62,3	47,6	47,6	3,2	3,2
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	1 736,2	1 767,5	1 723,9	1 723,9	3 716,0	3 235,2	3 627,8	3 443,1	52,2	47,6	53,3	53,3	-31,3	-1,8
19. Taxe d'abonnement [5]	455,53	369,7	337,6	337,6	730,0	600,0	770,5	691,5	57,1	50,7	56,3	56,3	85,8	23,2
20. Taxe sur les assurances	28,6	24,2	24,8	24,8	43,5	38,0	44,3	43,0	65,7	55,7	65,2	65,2	4,4	18,0
21. Enregistrement & domaines - autres	61,2	59,2	50,1	50,1	138,6	138,1	153,7	134,7	37,2	42,7	36,3	36,3	2,0	3,4
Pour mémoire : Droits de succession [6]	33,8	27,7	40,2	40,2	60,0	47,0	74,0	75,6	56,3	46,2	85,4	85,4	6,1	22,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	6 370,0	6 151,7	5 778,9	5 778,9	12 482,8	11 496,1	12 493,0	11 740,1	50,0	49,3	50,3	50,3	218,3	3,5
IV. Trésorerie de l'Etat	238,5	158,8	177,4	177,4	282,3	286,3	270,1	292,3	98,9	56,3	62,0	62,0	79,7	50,2
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	6 608,6	6 310,5	5 956,2	5 956,2	12 765,1	11 783,1	12 763,2	12 032,4	50,9	49,4	50,6	50,6	298,0	4,7

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibre budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes. Pour le 1er semestre 2015, le chiffre repris est déduction faite de la TVA encaissée au guichet unique à verser à d'autres Etats membres

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital

[7] Les recettes provenant de la contribution de crise vont être imputées en 2015 sur l'article 65.8.10.010 "Recettes diverses non-ventilées" de la Trésorerie de l'Etat

20
15

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale 2015

Evolution des recettes et dépenses au 30.06.2015

	Situation fin juin					
	2012	2013	2014	2015	variation 2014 - 2015	
					en millions	en %
Dépenses.	6 837,9	7 167,3	7 139,1	7 629,2	+ 490,1	+6,9%
Recettes.	6 468,5	6 572,5	6 971,7	7 436,4	+ 464,8	+6,7%
Solde	-369,4	-594,8	-167,5	-192,8	-	-

Notes Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros



Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin juin					
	2012	2013	2014	2015	variation 2014-2015	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	449,1	460,2	452,6	494,1	+ 41,5	+9,2%
2. Formation de capital	621,6	579,1	536,2	620,3	+ 84,1	+15,7%
3. Rémunération des salariés	1 244,0	1 314,7	1 397,8	1 472,2	+ 74,4	+5,3%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	337,6	343,1	327,4	394,5	+ 67,1	+20,5%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	14,5	1,4	-0,4	-21,5	- 21,0	-
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	598,5	621,5	652,6	687,9	+ 35,3	+5,4%
7. Prestations sociales en nature	20,9	19,7	22,7	18,2	- 4,5	-20,0%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	3 342,8	3 601,0	3 593,6	3 794,3	+ 200,7	+5,6%
9. Transferts en capital	207,7	232,2	181,8	172,2	- 9,6	-5,3%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	1,2	-5,5	-25,1	-2,9	+ 22,2	-
Dépenses totales	6 837,9	7 167,3	7 139,1	7 629,2	+ 490,1	+6,9%
Recettes						
11. Impôts sur la production	2 637,3	2 788,6	2 912,0	2 924,1	+ 12,1	+0,4%
12. Impôts courants sur le revenu	2 880,2	2 858,0	3 112,2	3 401,6	+ 289,4	+9,3%
13. Autres recettes	951,1	925,9	947,5	1 110,7	+ 163,3	+17,2%
Recettes totales	6 468,5	6 572,5	6 971,7	7 436,4	+ 464,8	+6,7%
Solde	-369,4	-594,8	-167,5	-192,8	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Exécution du budget de l'Etat au sens de la législation sur la comptabilité de l'Etat à la fin du 1^{er} semestre 2015

	Budget 2015	Situation fin 1 ^{er} semestre**	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	12.304,5	6.217,2	51%
Dépenses	11.824,1	5.936,4	50%
Excédents	480,4	280,8	-
Budget en capital			
Recettes	73,0	39,1	54%
Dépenses	1.121,8	500,2	45%
Excédents	-1.048,8	-461,0	-
Budget total			
Recettes	12.377,6	6.256,4	51%
Dépenses	12.945,9	6.436,6	50%
Excédents	-568,3	-180,2	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté de 2015

** version corrigée- linéarisation de versements liquidés au 1^{er} semestre